RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Officier / Officière de l'armée de terre

L'officier ou l'officière de l'armée de terre assume un rôle de commandement. Selon son affectation et son grade, entre 15 et 1 000 hommes et femmes sont sous ses ordres. Il ou elle exerce diverses fonctions : officier ou officière des armes ou d'état-major, ingénieur ou ingénieure ou encore gestionnaire.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 2**

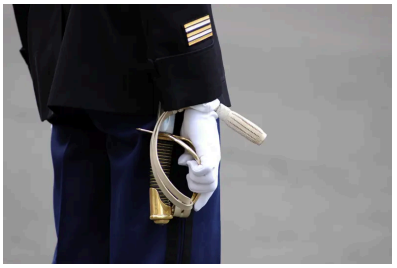
Salaire débutant : **1944 €**

Statut : **Militaire**

Synonymes : Officier / officière sous contrat d'encadrement, Officier / officière sous contrat spécialiste

Secteurs professionnels : Défense, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'aime diriger, J'ai le sens du service public, J'aime me déplacer, voyager, J'aime organiser, planifier, Je souhaite protéger et secourir, J'aime les sensations fortes



© pictore/iStock/Getty Images

Le métier

Commander

Il ou elle assure le commandement d'une unité de combat (infanterie, artillerie, aérocombat ou aviation légère, forces spéciales etc.), forme les militaires spécialisés (sous-officiers et sous-officières et militaires du rang) placés sous ses ordres, veille à leur cohésion, les prépare à leur mission (sur les plans technique, physique et moral) et, le cas échéant, les mène au combat. L'officier ou l'officière en logistique encadre les opérations de ravitaillement et maintenance ; en informatique, il ou elle apporte une expertise et commande du personnel qualifié.

Planifier

L'officier ou l'officière d'état-major prépare les manœuvres militaires, définit les besoins en forces armées et en matériel et répartit le rôle des unités de combat. À noter que l'officier ou l'officière des armes sert généralement alternativement en unité de combat et en état-major.

Administrer

Dans les services techniques ou administratifs, l'officier ou l'officière de l'armée de terre peut être responsable de la gestion du personnel, du recrutement, de la comptabilité, etc. et participe à l'entraînement de ses personnels. Le ou la commissaire des armées exerce des fonctions administratives de haut niveau et conseille le commandement en matière logistique, administrative, financière et juridique. Le ou la commissaire choisit une armée ou un service d'ancrage (dont l'armée de terre).

Compétences requises

Savoir diriger

Le métier des armes est exigeant. Mieux vaut avoir une motivation à toute épreuve et répondre aux critères de personnalité. Maîtrisant l'art du commandement et sachant fédérer les énergies, l'officier ou l'officière est d'abord un meneur ou une meneuse. Il faut, en outre, savoir contrôler ses émotions, posséder le sens du devoir et l'esprit de décision dans la limite de ses attributions. Savoir réagir correctement en toutes circonstances est impératif.

Avoir le sens des responsabilités

Ayant pour mission de protéger le territoire et de défendre les intérêts de la France à l'étranger, l'officier ou l'officière de l'armée de terre endosse des responsabilités importantes. Outre l'encadrement et la motivation de ses équipes, il ou elle assure aussi la gestion du matériel et du budget.

Aimer la pratique sportive

L'officier ou l'officière doit aussi posséder une excellente forme physique pour affronter les périodes sur le terrain et les stages commando pendant la formation en école et, ensuite, pour faire face à toutes les situations extrêmes rencontrées durant sa carrière. Il lui faut s'entraîner régulièrement pour être physiquement apte au combat.

Où l'exercer ?

Des statuts différents

Il existe différents statuts : officiers de carrière, OSC (officiers sous contrat) " spécialistes " (OSC/S) ou " encadrement " (OSC/E), et enfin volontaires aspirants. Tous ces officiers et officières travaillent dans les différentes unités combattantes de l'armée de terre : infanterie, arme blindée, cavalerie (chars), artillerie, génie, trains, transmissions, aviation légère de l'armée de terre, dans un état-major ou dans l'administration (service du personnel, de la comptabilité, de la communication, ou de la gestion financière).

Toujours en mouvement

La mobilité fait partie intégrante de la vie de l'officier ou de l'officière, que ce soit pour une intervention en France ou à l'étranger, ou pour un changement de poste. Les mutations ont lieu tous les 3 ans en moyenne. Comme pour chaque militaire, il faut être apte à partir en mission à tout moment.

Assumer les risques du métier

Le métier des armes se caractérise, plus ou moins selon les spécialités, par une exposition au danger, surtout sur des terrains en guerre. L'officier ou l'officière doit pouvoir vivre ces situations susceptibles d'engendrer du stress, qui peut être surmonté grâce au professionnalisme et à la cohésion des équipes.

Les études

Après le bac

L'ESM (École spéciale militaire) de Saint-Cyr Coëtquidan forme des officiers et officières de carrière soit après une classe prépa pour la grande majorité des admis et admises, en 3 ans d'études ; soit sur titre (avec un bac + 5) en 1 an. Les officiers et officières sous contrat sont formés après un bac + 3 au 4e bataillon de l'ESM Saint-Cyr, en 3 à 5 mois. Tous et toutes passent 1 an en école de spécialité. À noter : 2 formations d'officier (officier sous contrat pilote d'hélicoptère, OSC/P et élèves officiers en formation initiale en Allemagne-EOFIA) sont également accessibles dès le bac.

Emploi et secteur

Militaires de carrière

Après la formation à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, les officiers et officières de carrière (une centaine formés chaque année) obtiennent d'abord le grade de lieutenant ou lieutenante, et dirigent une trentaine d'hommes et de femmes. Après 4 ans, l'accès au grade de capitaine leur permet de commander une centaine de militaires. Tout au long de leur carrière, ces hommes et ces femmes suivent une formation continue, qui les destine à tenir des postes à haute responsabilité.

Militaires sous contrat

Les officiers et officières sous contrat d'encadrement signent un premier contrat de 3 à 10 ans renouvelable jusqu'à 20 ans ; ils ou elles peuvent devenir militaires de carrière, s'ils en ont le souhait. Les hommes et les femmes sous contrat "spécialistes", disposent d'une expertise (bac + 3 minimum) en communication, finance, histoire, informatique, logistique, linguistique, ressources humaines etc. et signent un contrat de 5 ans renouvelable jusqu'à 20 ans également. Tous et toutes peuvent bénéficier d'aides à la reconversion dans la vie civile.

Volontaires

Ceux et celles qui ne sont pas sûrs de vouloirs embrasser une carrière militaire, mais qui disposent un diplôme de niveau bac + 4, peuvent postuler en tant que VADAT (volontaires aspirants ou aspirantes de l'armée de terre). Leur premier contrat dure un an et peut être renouvelé.

Secteur

Défense

Salaire du débutant *

À partir de 1944 euros brut par mois, pour un sous-lieutenant, hors primes.

À partir de 2117 euros brut par mois, pour un lieutenant, hors primes.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site de recrutement de l'armée de terre.

Pages du ministère des armées consacrées à l'armée de terre.

Portrait d'un officier sous contrat encadrement

Site de l'École des commissaires des armées.

Chaine vidéo de l'École des commissaires des armées

Centres d'intérêt

J'aime diriger →

J'ai le sens du service public →

J'aime me déplacer, voyager →

J'aime organiser, planifier →

Je souhaite protéger et secourir →

J'aime les sensations fortes →

Autres métiers à découvrir

Officier géographe

Pilote de l'aéronautique navale

Combattant de l'infanterie

Pilote d'hélicoptère

Militaire du rang de l'armée de terre